



**SEINE
GRANDS
LACS**



**MONTIER
FESTIVAL
PHOTO**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20231115-2023-53-CS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2023

Publication : 20/11/2023

AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

L'EPTB Seine Grands Lacs, syndicat mixte ouvert regroupant la Métropole du Grand-Paris, la Ville de Paris, les Départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, la Région Grand-Est, les communautés d'agglomérations de Troyes Champagne Métropole, de Saint-Dizier, Der et Blaise et du Pays de Meaux ;

Dont le siège est situé au 12 rue Villiot à Paris 12^e ;

Représenté par son Président en exercice, Monsieur Patrick OLLIER dûment habilité par délibération du Comité syndical n° 2023-53/CS, en date du 15 novembre 2023,

Ci-après désigné « **L'EPTB Seine Grands Lacs** »
D'une Part

Et :

L'Association du Festival international de la Photo Animalière et de Nature « l'Or Vert » dont le siège social est fixé 2A Place Auguste Lebon 52220 La Porte-du-Der, représentée par son Président en exercice, M. Régis FOURNEL

Ci-après désigné « **L'AFPAN** »

D'autre part

Préambule :

L'Association pour le Festival de la photo animalière et de nature (AFPAN « l'Or Vert ») organise chaque année, depuis 1996, un festival international au mois de novembre à Montier-en-Der (Haute-Marne), à proximité du Lac de Der.

Cette manifestation d'envergure régionale et de notoriété internationale attire chaque année un nombre croissant de visiteurs. L'édition 2022 qui se déroulait sur 4 jours, a totalisé plus de 45 000 visiteurs

Partenaire du festival depuis 2001, Seine Grands Lacs, a la volonté, outre ses missions historiques, de renforcer les conditions d'une offre culturelle en lien avec l'eau et l'environnement autour de ses lacs tout en développant sa visibilité et son ancrage sur les territoires. C'est dans ce cadre que l'EPTB a ouvert en novembre 2019, l'église de Champaubert pour en faire un nouveau site d'exposition du Festival.

Forts du succès de cette expérience, l'AFPAN et l'EPTB ont signé le 25 mars 2021 une convention de partenariat portant sur une période de 3 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 1^{er} janvier 2024, qui fait l'objet du présent avenant et qui lui est annexée.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Face au succès du festival et aux enjeux du changement climatique, l'AFPAN souhaite pour l'édition 2023 du Festival et les suivantes, développer des actions de sensibilisation à la biodiversité, via des conférences et des expositions en lien notamment avec la zone RAMSAR des Étangs de la Champagne humide que Seine Grands Lacs co-anime avec le Parc Naturel régional de la Forêt d'Orient.

Dans ce cadre l'EPTB Seine Grands Lacs a décidé d'augmenter de 5 000 € la subvention annuelle qu'il verse à l'AFPAN.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION FINANCIÈRE DE L'EPTB

En contrepartie des actions définies dans l'article 3 de la convention ci-annexée et dans l'article 1 du présent avenant, l'EPTB Seine Grands Lacs s'engage à verser à l'AFPAN une subvention annuelle de 30 000 €.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE L'AFPAN

Outre ses engagements définis dans l'article 3 de la convention ci-annexée et dans l'article 1 du présent avenant, l'AFPAN s'engage à adresser à l'EPTB Seine Grands Lacs dans les six mois suivant la clôture de l'exercice 2023, les bilans d'activité et financier du Festival et des actions menées dans le cadre du présent avenant.

ARTICLE 4 – DURÉE DE L'AVENANT

Le présent avenant porte sur l'année 2023.

Fait à Paris en deux exemplaires originaux, remis à chacune des parties signataires.

Pour l'EPTB Seine Grands Lacs,

Le Président,

Patrick OLLIER

Ancien Ministre

Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris

Pour l'Association du Festival international de la
Photo Animalière et de Nature « l'Or Vert »

Le Président,

Régis FOURNEL